



# Demande d'adhésion d'une entreprise au téléversement

Je soussigné(e)

représentant légal de l'entreprise désignée ci-contre

Nom ou raison sociale :

autorise l'établissement bancaire teneur de mon compte à exécuter tous les ordres de débit  
transmis par :  Urssaf  Assédic (ou Garp)  IRC ou IP (1)

(1) Institutions (ou groupe d'Institutions) de Retraite Complémentaire ou Institutions de Prévoyance.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations portées sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès des organismes dont vous relevez.

## ADHESION AU TELEREGLEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à exécuter sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les ordres de débit ordonnés par mes soins et transmis par le créancier, organisme de protection sociale, désigné ci-dessous. En cas de litige sur un téléversement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur (\*)

Nom, prénom et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier (\*)

Numéro SIRET

Nom et adresse postale de l'établissement  
bancaire teneur du compte à débiter

Compte à débiter

Etablissement      Guichet      N° du compte      clé

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

(\*) Zone à compléter par l'organisme bénéficiaire du téléversement

Retournez ce document complété et signé accompagné de votre relevé d'identité bancaire (RIB) à votre établissement teneur de compte, à raison d'une autorisation par domiciliation, dans la limite de trois comptes pour chaque organisme. Puis adressez nous la copie de ce document en pièce jointe à l'adresse [ducs.demat@groupe-do.fr](mailto:ducs.demat@groupe-do.fr) ou au n° de fax 01 44 64 39 90 à l'attention du service Adhésion Retraite et Prévoyance obligatoires.